

Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Paris

Service du procureur de la République

N° Parquet : 26202000746
Identifiant justice : 2603041905A

*l'association BONSENS.ORG
Représentée par Maître PROTAT*

CERTIFICAT DE DÉPÔT DE PLAINTE

Le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Paris ;
certifie par le présent que :

l'association BONSENS.ORG

Représentée par Maître Diane PROTA

a déposé plainte contre :

FERRAND Richard

Mis en cause

MEZARD JACQUES

Mis en cause

VICHNIEVSKY Laurence

Mise en cause

JUPPE Alain

Mis en cause

Cette plainte a été enregistrée au parquet du Tribunal judiciaire de Paris sous le N° de parquet **26202000746** ;

Fait au parquet, le 21 juillet 2026

P/ Le procureur de la République





A.A.R.P.I. PROTAT

Association d'avocats au barreau de PARIS

William M. SNYDER

Avocat au barreau d'OHIO

Agnès PROTAT

agnes.protat@protat-avocats.com

Docteur en Droit

C.P.A / H.E.C

Diane PROTAT

diane.protat@protat-avocats.com

Barreau de PARIS

Toque C 084

90, boulevard Flandrin

75116 PARIS

Tél : (33) 1 47 04 23 66

Fax : (33) 1 47 27 87 88

secretariat@protat-avocats.com

William M. SNYDER

wms@wmsavocat.com

JD/LLM

Member of the Bar of OHIO

4855, Rolandale Avenue,

Toledo, OHIO

43623 USA

Tél : (1) 419 503-4333

Mme ou M. le Procureur de la République
Près le Tribunal de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS Cedex 17

Paris, le 21 juillet 2025

Affaire : Association BonSens.org c. / M. Alain Juppé et autres

Nos réfs : DP 2633

Vos réfs :

Objet : Dépôt de plainte



Madame, Monsieur le Procureur de la République,

J'interviens auprès de vous en ma qualité d'avocat de l'association BonSens.org, laquelle dépose entre vos mains une plainte simple à l'encontre de Messieurs Richard Ferrand, Jacques Mézard, Laurence Vichnievsky et Alain Juppé, membres du Conseil constitutionnel, pour **des faits susceptibles de constituer le délit de prise illégale d'intérêt**.

Sont jointes à la présente la plainte signée par ma mandante en deux exemplaires et ses 3 pièces.

Je vous remercie de procéder à son enregistrement et je vous indique demeurer ainsi que ma mandante, l'association BonSens.org, à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter dans cette affaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Procureur de la République, à l'assurance de ma considération distinguée.



Diane PROTAT

p.j. : Plainte de l'association BonSens.org en deux exemplaires et ses 3 pièces

A.A.R.P.I PROTAT

Membre d'une association agréée acceptant le règlement par chèque des honoraires.

N° de TVA Intracommunautaire : FR 7179074094800019

N° Siret 790 740 948 00019

W.M.S

Attorney registration number 0043685

Association BonSens.org
10 rue des Cigognes
67960 ENTZHEIM



Procureur de la République de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Madame ou Monsieur le Procureur de la République,

L'association **BonSens.org**, régie par les articles 21 à 79-III du code civil local, maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, dont le siège se situe à 10 rue des Cigognes, 67960 ENTZHEIM, représenté par son président, Monsieur Xavier Azalbert, domicilié en cette qualité audit siège, porte par la présente une plainte simple entre vos mains à l'encontre de :

- M. **Richard Ferrand**, Président du Conseil constitutionnel ;
- M. **Jacques Mézard**, membre du Conseil constitutionnel ;
- Mme **Laurence Vichnievsky**, du Conseil constitutionnel ;
- M. **Alain Juppé**, du Conseil constitutionnel ;

Pour des faits susceptibles de constituer le délit de **prise illégale d'intérêt** (articles 432-12 et 432-13 du Code pénal).

- **Sur l'intérêt à agir de BonSens.org**

Conformément aux dispositions de l'article 2 de ses statuts, l'association BonSens.org¹ a pour objet social l'assistance et le soutien aux personnes en situation de fragilité ou de détresse psychologique, quelle qu'en soit la cause, notamment en raison de leur état de santé, ainsi que la production et la diffusion d'études dans le domaine de la santé. L'association déploie son action concrète en faveur de la protection des personnes vulnérables et du respect strict de l'éthique médicale.

Pièce 1 – Statuts de l'association BonSens.org

À ce titre, l'association a déposé, le 18 juillet 2026, une contribution extérieure formelle dans le cadre de la saisine n° 2026-910 DC portant sur la loi relative au droit à l'aide à mourir². Dans ce document déposé auprès du Conseil constitutionnel, l'association a alerté les juges sur les risques majeurs que ce texte fait peser sur les personnes les plus fragiles de notre société et a sollicité le

¹ <https://bonsens.info/documents-juridiques-bonsens-org/>

² <https://bonsens.info/contribution-exterieure-a-la-saisine-n-2026-910-dc-relative-a-la-loi-sur-le-droit-a-laide-a-mourir/>